



Formacode : 43441 - Code Rome : J1304

Eligible CPF - Tous publics - n°130757



DEAP - DIPLOME D'ETAT D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE EN ALTERNANCE

PUBLIC VISÉ

Tout public
Contrat d'apprentissage
Contrat ou période de professionnalisation

NIVEAU

Niveau de sortie : niveau IV (BP, BT, baccalauréat professionnel ou technologique)

NATURE DE LA VALIDATION

Validation de la formation :
diplôme DEAP - diplôme d'état d'auxiliaire de puériculture en alternance

DUREE

Durée en centre : 595 heures
Durée en entreprise : 840 heures
Durée hebdomadaire moyenne : 35h / semaine

DATES PREVISIONNELLES

Du 24/09/2018 au 28/02/2020.

LIEUX DE FORMATION

GMTI94
Collège RABELAIS
10 RUE DU PONT DE CRETEIL
94100 Saint-Maur-des-Fossées
Tél : 01 48 86 44 30

CONTACT

Canisia Huet

OBJECTIFS

Acquérir les compétences pour exercer en secteur hospitalier ou PMI ou crèches ou maternités auprès d'enfants sains ou malades.

CHAMP PROFESSIONNEL - MÉTIERS VISÉS

travailler auprès de jeunes enfants dans un service hospitalier ou en structure d'accueil (crèches)

PRE-REQUIS

Positionnement : réglementaire.
Être admis au concours d'entrée. Être âgé de plus de 17 ans et à jour de ses vaccinations à la date d'entrée en formation. Les titulaires des titres ou diplômes suivants : DEAS, DEAVS, DEAMP, MCAD sont dispensés du concours d'entrée et de certains modules, en fonction de leur certification.
Niveau d'entrée : niveau V (CAP, BEP, CFP du premier degré)

MODALITES DE RECRUTEMENT

Prendre contact avec le Greta
concours d'entrée en formation en mars ou octobre avant entrée en formation

MODALITES PEDAGOGIQUES

Cours magistraux
Mises en situation
Cas pratiques
Mises en situation professionnelles sur lieux de stage
Organisé en alternance.
Cours du jour

CONTENUS

- ▶ Module 1 : Accompagnement d'un enfant dans les activités d'éveil et la vie quotidienne
- ▶ Module 2 : L'état clinique de la personne à tout âge de la vie
- ▶ Module 3 : Soins à l'enfant
- ▶ Module 4 : Ergonomie
- ▶ Module 5 : Relation, communication
- ▶ Module 6 : Hygiène des locaux
- ▶ Module 7 : Transmission des informations
- ▶ Module 8 : Organisation du travail